



## Communiqué de presse

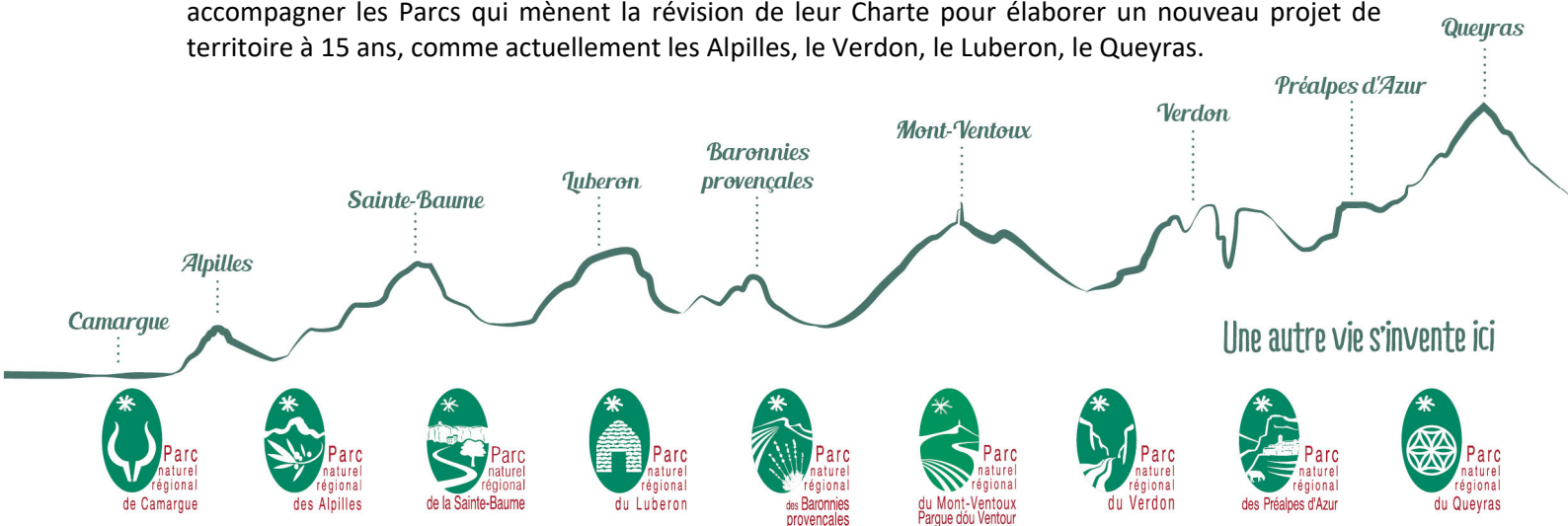
**Le réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur réélit Jean MANGION, Président du Parc des Alpilles, à la tête de l'association et officialise trois partenariats majeurs à l'occasion de son Assemblée Générale du 7 janvier 2021**

### **Les Présidents des 9 Parcs naturels régionaux réunis dans le Luberon à Lourmarin pour faire le point sur les actions du réseau**

L'association Réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur a été créée en 2015 et rassemble les 9 Parcs de la Région soit un tiers de la superficie régionale, plus de 350 communes et près de 800 000 habitants. Chaque Parc est représenté par son Président et 2 autres élus désignés au sein de chaque Comité syndical. Cette structure permet aux Parcs régionaux de parler d'une seule et même voix, de valoriser leurs actions au niveau régional et de faciliter le développement des projets mutualisés menés en « Interparc ». Chaque année, le réseau élabore un programme d'actions et d'équipement pour un montant total de 50 000 € en fonctionnement et 12 500 € en investissement. Les projets sont arbitrés en Assemblée Générale, à laquelle participent des représentants de la Région Sud qui finance 80 % du budget, l'association prenant en charge 20 % d'autofinancement (cotisations des Parcs).

Le programme d'actions est mené par différents groupes de travail. Chaque groupe de travail thématique est piloté par un binôme Président / Directeur et réunit les chargés de mission dédiés dans chacun des Parcs. Les services de la Région sont également représentés dans ces groupes.

Depuis 5 ans, l'action du réseau s'est structurée et de nombreux projets collectifs ont été menés parmi lesquels le développement de l'outil numérique de découverte des Parcs naturels régionaux à pied, à vélo, en VTT ou à cheval : cheminsdesparcs.fr (site et appli mobile). Les Parcs mutualisent également leurs efforts pour promouvoir et déployer la marque Valeurs Parc, notamment dans les secteurs du tourisme et de l'agriculture. Le réseau publie aussi des documents grand public pour présenter et valoriser l'action des Parcs dans leurs territoires, dans les domaines de l'agriculture, de la transition énergétique, de la biodiversité, de l'eau, du paysage ou encore du tourisme durable ou de l'éducation à l'environnement et au territoire. Le réseau est également fortement mobilisé pour faciliter et accompagner les Parcs qui mènent la révision de leur Charte pour élaborer un nouveau projet de territoire à 15 ans, comme actuellement les Alpilles, le Verdon, le Luberon, le Queyras.



À noter également, les travaux menés au sein du groupe Interparc du Système d'information territorial pour améliorer la mise à disposition de connaissances sur les territoires, ainsi que la collaboration avec GRTgaz dans le domaine énergétique pour développer des outils de sensibilisation (exposition sur la transition énergétique, fabrication d'une maquette sur la méthanisation, etc.).

## **Jean MANGION, Président du Parc des Alpilles et Maire de Saint-Etienne du Grès réélu Président du Réseau**

Parmi les points à l'ordre du jour de cette Assemblée Générale ordinaire, l'élection du Conseil d'Administration de l'association suite à la recomposition des Comités syndicaux des Parcs issue des élections municipales de 2020.

Jean MANGION, Président du réseau depuis 2018, a exprimé sa volonté de poursuivre et de renforcer son engagement politique et son action pour le développement durable de nos territoires ruraux. Seul candidat déclaré à sa réélection, c'est sans surprise et à l'unanimité, qu'il a été réélu à la tête de l'association. Le témoignage de confiance accordé par ses homologues Présidents vient conforter son rôle de porte-parole des 9 Parcs naturels auprès de la Région Sud et des instances nationales puisque Jean MANGION est également Vice-président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, chargé des relations avec les partenaires et membre du Conseil économique, social et environnemental régional. Une belle reconnaissance applaudie par l'ensemble de l'auditoire.

### La composition du nouveau Conseil d'Administration :

Président : Jean MANGION, Président du Parc naturel régional des Alpilles

Les Vice-présidents : Bernard CLAP, Président du Parc naturel régional du Verdon  
et Éric MELE, Président du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

Secrétaire : Claude AURIAS, Président du Parc naturel régional des Baronnies provençales

Trésorier : Michel GROS, Président du Parc naturel régional de la Sainte-Baume

A l'ordre du jour également de l'Assemblée, l'approbation des rapports moraux et financiers ainsi que la présentation du programme d'actions 2021. Cette réunion est par ailleurs un temps d'échange privilégié avec la Région sur des sujets d'actualité importants, grâce à la participation de l'élue régionale déléguée aux PNR, Jacqueline BOUYAC qui a salué le rôle des Parcs dans la vitalité des territoires ruraux et le maintien des équilibres avec les villes et les métropoles. Merci à la Région pour son soutien, les Parcs naturels régionaux sont en effet des relais des politiques régionales en matière d'environnement et de changement climatique. Les projets de territoire qu'ils portent s'affirment en cohérence avec les stratégies régionales et les enjeux de transition écologique et participent à la déclinaison du Plan Climat « Une COP d'avance ».

## **Evènement : le réseau officialise 3 partenariats majeurs**

A l'occasion de l'Assemblée Générale ordinaire de l'association du Réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur, les Présidents ont officialisé pas moins de trois partenariats majeurs pour la vie des 9 Parcs.

■ **Le contrat de Parc 2021-2023 conclu entre la Région Sud et les Parcs naturels régionaux de Camargue, des Alpilles, de la Sainte-Baume, du Luberon, des Baronnies provençales, du Mont-Ventoux, du Verdon, des Préalpes d'Azur et du Queyras**

En présence de Jacqueline BOUYAC, Conseillère régionale déléguée aux Parcs naturels régionaux et des 9 Présidents de Parcs

Depuis 2016, la Région s'est engagée dans une politique ambitieuse d'aménagement et de promotion du territoire régional visant à renforcer son attractivité, tout en contribuant à un développement plus harmonieux, équilibré et solidaire. Cette volonté trouve notamment son expression dans le Plan climat « Une COP d'Avance » et le Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Ces documents mettent en exergue la volonté de la Région d'inscrire les politiques d'aménagement et de développement des territoires dans des préoccupations environnementales et énergétiques, ambitieuses et partagées.

Les Parcs naturels régionaux qui, au titre du Code de l'environnement, relèvent des compétences des Régions, constituent un relais logique et « naturel » dans la mise en œuvre de politiques territoriales en milieu rural permettant de s'adapter au changement climatique défi du 21<sup>ème</sup> siècle. La Région les considère comme les « pionniers » de ses politiques environnementale et d'aménagement durable des territoires ruraux.

En 2020, la crise sanitaire liée à la pandémie due à la COVID-19 a mis en avant la nécessité d'interroger l'ensemble des politiques et actions publiques, en questionnant le contenu des interventions afin de garantir, le plus possible, la santé et le bien-être des habitants, ainsi qu'un développement équilibré des territoires. Si la crise sanitaire n'a épargné aucun territoire français, certains territoires ont peut-être moins souffert, toute proportion gardée, que d'autres. Notamment ceux de la ruralité, et ceux, tels que les Parcs naturels régionaux qui ont, dans leurs objectifs permanents, de faire avec le vivant, de respecter la biodiversité, d'avoir une approche globale des projets parce que tout est lié et interdépendant. De par les actions qu'ils portent sur les territoires depuis de nombreuses années, leur capacité d'adaptation et l'ingénierie qu'ils sont en mesure de mobiliser, les Parcs ont une légitimité à être pleinement partie prenante des politiques publiques après cette crise sanitaire.

**Une contractualisation pour les trois prochaines années montre ainsi une volonté de l'exécutif régional de renforcer son partenariat avec les Parcs naturels régionaux, véritables outils d'aménagement du territoire. Le contrat proposé par la Région aux 9 Parcs naturels régionaux permettra de financer à hauteur de 1,8 Millions d'euros au cours des 3 prochaines années, la mise en œuvre de projets répondant aux objectifs d'accueil de nouveaux habitants et de nouvelles activités en zone rurale, d'accélération de la transition énergétique et du développement de l'utilisation des ressources locales sans la construction, d'accueil des visiteurs, de préservation et de connaissance de la nature, et de la nécessité de re connecter le thème de la santé avec celui de la biodiversité.**

### ■ La convention de partenariat entre la Région Sud, le Réseau des Parcs naturels régionaux, et l'association AIR CLIMAT (qui porte le Groupe Régional d'Experts sur le Climat GREC-SUD)

En présence de Jacqueline BOUYAC, Conseillère régionale déléguée aux Parcs naturels régionaux, des 9 Présidents de Parcs et de Joël GUIOT, Président d'AIR CLIMAT

Dans la continuité des politiques régionales menées notamment au travers du Plan Climat, les Parcs naturels régionaux, par l'entremise de la Région, se sont rapprochés du Groupe Régional d'Experts sur le Climat, GREC SUD, en particulier concernant les questions liées au changement climatique. Les effets du changement climatique prennent une place de plus en plus marquée dans les politiques publiques, et ce à toutes les échelles de gouvernance. L'évolution du climat est extrêmement rapide et les conséquences de plus en plus visibles ; nos territoires doivent être à la hauteur de ces enjeux. À travers le SRADDET et la COP d'avance, la Région offre un cadre d'actions qui doit être saisi et transformé en actions concrètes. La mutualisation des compétences des différentes parties prenantes territoriales (Région, collectivités, Parcs naturels régionaux, recherche scientifique, entreprises, associations etc.)

est un des leviers nécessaires à la mise en œuvre concrète de stratégies et d'actions de transition énergétique et écologique acceptables par tous et viables sur le long terme.

L'association AIR Climat, en s'appuyant notamment sur le GREC-SUD qu'elle pilote, a vocation à centraliser, transcrire et partager la connaissance scientifique sur le changement climatique et ses impacts en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ses objectifs sont d'éclairer les acteurs du territoire sur l'évolution du climat et sur les enjeux qui lui sont associés, mais aussi de créer des interactions entre le monde scientifique et l'ensemble des acteurs du territoire afin de faciliter la transition pour rendre les territoires plus sobres en carbone et plus résilients aux conséquences conjuguées de la crise climatique et de l'érosion de la biodiversité.

**Les actions dans le cadre de cette convention de 3 ans reposeront sur l'acculturation des acteurs et habitants des territoires aux questions de climat et de biodiversité à travers des formations et des journées de sensibilisation, sur l'expérimentation et le partage d'expériences (intra et interrégional), sur le développement méthodologique et la création d'outils et d'indicateurs pour la mise en œuvre et le suivi de projets de transitions. Grâce à ce partenariat, les territoires des Parcs régionaux pourront développer encore plus leur fonction de territoires sentinelles des effets du changement climatique. Ils sont en effet en action sur des territoires et des milieux divers (montagne, mer, littoral, arrière-pays...), qui subissent tous à un titre ou à un autre les effets du changement climatique et constituent donc autant d'espaces témoins sur lesquels peuvent être engagées des démarches d'adaptation et de de transition écologique.**

Au travers de cette convention, la Région attribue à cette fin, chaque année, une subvention de 40 000 € pour financer ces travaux du GREC sur les territoires des 9 Parcs.

### ■ **La convention de mécénat conclue entre les Fondations du Crédit Agricole Alpes Provence et Provence Côte d'Azur et le Réseau des Parcs naturels régionaux**

En présence de Franck ALEXANDRE, Président de la Caisse régionale Crédit Agricole Alpes Provence et de la Fondation, et Alain Gonnard, Secrétaire général

Andrée SAMAT, Présidente de la Caisse régionale Crédit Agricole Provence Côte d'Azur et de la Fondation, et de Loïc Poschel, Responsable du département Développement de la vie mutualiste et Délégué général de la Fondation

Des Présidents des 9 Parcs régionaux et de Jacqueline BOUYAC, Conseillère régionale déléguée aux Parcs naturels régionaux

Engagés dans la préservation et la valorisation de leurs territoires, le Crédit Agricole Alpes Provence et le Crédit Agricole Provence Côte d'Azur ont souhaité devenir partenaires de l'association Réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce partenariat s'inscrit dans la continuité de la démarche RSE de cette banque coopérative, engagée pour préserver et valoriser la richesse du patrimoine naturel et culturel local.

**Cette convention, signée pour deux ans avec le réseau, a pour ambition de concrétiser le rapprochement amorcé en 2020 grâce au mécénat apporté par les Fondations du Crédit Agricole pour développer et promouvoir le site internet cheminsdesparcs.fr et l'appli mobile, en enrichissant les contenus par la mise en ligne de 74 nouveaux itinéraires sur les 9 territoires de Parcs, avec l'appui des professionnels locaux (date effective de mise en ligne : avril 2021).**

Depuis 2016, les Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec l'appui de la Région Sud, proposent toute leur offre de randonnées sur [www.cheminsdesparcs.fr](http://www.cheminsdesparcs.fr), outil phare de la promotion de nos territoires et de la promotion de l'éco-tourisme.

Le site et l'appli mobile permettent de préparer ses balades et randonnées à pied, à cheval, à VTT ou à vélo sur plus de 300 itinéraires (+ de 4 500 km). Chaque balade présente des renseignements

pratiques (durée, difficulté, dénivelé...) et informe sur les points d'intérêt remarquables tels que les patrimoines naturels, culturels ou paysagers, permettant de valoriser les richesses agricoles, artisanales et culturelles de la région.

Le site [www.cheminsdesparcs.fr](http://www.cheminsdesparcs.fr) a été conçu à partir de l'outil Geotrek, développé à l'origine par les Parcs nationaux des Ecrins et du Mercantour. Il s'agit d'un logiciel en open-source, pour lequel chaque membre peut contribuer à son développement. Geotrek, c'est maintenant une communauté de plus de 30 membres (Parcs, collectivités et autres).

A noter la particularité pour les Parc naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur : c'est la 1<sup>re</sup> fois que l'outil Geotrek est utilisé pour 9 territoires en même temps et 4 sports de nature.

**Pièces jointes :**

**Les Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur, « Pionniers » du Plan Climat régional une cop d'avance**

**Contacts presse :**

**Réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Laëtitia Baudry, Parc naturel régional des Alpilles - 06 61 51 74 03 - [l.baudry.pnra@gmail.com](mailto:l.baudry.pnra@gmail.com)

Solgne Louis, Parc naturel régional du Luberon - 06 86 17 47 47 - [solgne.louis@parcduluberon.fr](mailto:solgne.louis@parcduluberon.fr)

**Crédit Agricole Alpes Provence**

Lise Noyelle - 06 08 76 93 92 - [lise.noyelle@ca-alpesprovence.fr](mailto:lise.noyelle@ca-alpesprovence.fr)

**Région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Service de presse - 04 91 57 51 64 - [servicedepresse@maregionsud.fr](mailto:servicedepresse@maregionsud.fr)